

Servitude

Par **pablotte62**, le **22/04/2007** à **18:18**

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain sur lequel notre voisine possède une fenêtre. Nous voulons clore ce terrain, mais elle nous interdit de fermer à clef ce terrain en prétextant qu'elle passe sur notre terrain pour fermer ses volets.

Puis je fermer ce terrain à clef, car nous avons peur d'être envahis lorsque nous mangeons dehors?

Merci d'avance

Par **nicomando**, le **22/04/2007** à **20:44**

Vous allez malheureusement peut être avoir quelques différends avec votre voisine.

Mais les servitudes ne sont valables que lorsque le passage est nécessaire pour pouvoir rentrer chez soi.

S'il existe un autre passage pour que votre voisine rentre chez elle, la servitude n'est pas valable vous pouvez donc clore le terrain qui vous appartient.

En revanche si elle n'a pas d'autre passage il faudra lui laisser le passage obligatoirement.

Bon courage

Par **pablotte62**, le **22/04/2007** à **21:50**

Merci beaucoup de ta réponse,

C'est bien ce qu'il me semblait mais j'avoue que je préférerais en avoir le coeur net. Nous cloturons donc notre terrain.

Encore merci

Par **Camille**, le **23/04/2007** à **14:29**

Bonjour,

Bien d'accord avec nicomando. Jamais entendu parler d'une servitude pour, simplement, aller fermer ses volets.